

## DECISION

Finances locales - Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire pour la réalisation du site Internet des archives municipales

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 26 ;

Considérant la demande de subvention auprès du Conseil régional de la région Centre Val de Loire pour la réalisation du site Internet des archives municipales.

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- De solliciter le soutien de la du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 20% du coût total hors taxe du projet selon le plan de financement suivant :

| Dépenses HT            | Recettes                                |
|------------------------|---|
| Prestation : 6 140 €   | DRAC Centre-Val de Loire : 2 456 €      |
|                        | Région Centre-Val de Loire : 1 228 €    |
|                        | Ville de Romorantin-Lanthenay : 2 456 € |
| <b>Total : 6 140 €</b> | <b>Total : 6 140 €</b>                  |

**ARTICLE 2.-** La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3.-** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 28/01/2025.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 06 FEV 2025

Publié ou notifié le 06 FEV 2025

Mis en ligne sur le site internet le 06 FEV 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX